

Deux types de formation sont possibles :

La formation individualisée :

Cette formation individuelle consiste en un entraînement à partir de 5 dossiers d'étude remis au candidat sur les épreuves du concours qu'il prépare.

Il est nécessaire que le candidat ait acquis des connaissances dans le domaine étudié. Un test est préalable à toute inscription. Le suivi individualisé ne doit pas s'assimiler à une acquisition de connaissances mais plutôt à un perfectionnement.

Ce principe s'inscrit dans une préparation souple qui ne nécessite que trois rendez-vous pédagogiques ainsi programmés :

1er rendez-vous (1h) : méthode de travail, conseils sur l'épreuve et échéancier

2ème rendez-vous (30mn) : correction des devoirs rendus,

3ème rendez-vous (1h) : bilan, dernières corrections et derniers conseils.

La formation peut aussi avoir lieu à distance mais devra toujours se terminer par un bilan soit par téléphone, par webcam ou en face à face.

Tout devoir non rendu à temps ne sera pas corrigé et au bout de deux devoirs non rendus, le contrat de formation est rompu.

Le suivi individualisé doit rester souple et ne se transformer en aucun cas en un cours.

La formation en petit groupe :

Le cadre général est très voisin de celui de la formation individuelle.

Il s'agit de regrouper des stagiaires sur des préparations d'épreuves de même type et de même niveau (note de synthèse, culture générale,...).

L'idée est à la fois de regrouper un public et de créer une émulation entre les stagiaires en organisant 3 face à face de 1h 30 chacun suivant le schéma suivant :

- 1^{ère} séance 1h30 : Méthodologie et travail d'un dossier en cours, remise de 2 dossiers.

- 2^{ème} séance 1h30 : Correction des 2 dossiers, remise de 2 autres dossiers.

- 3^{ème} séance 1h30 : Correction des 2 dossiers.

Les échéances doivent être respectées. Si un devoir n'est pas rendu dans les délais, il n'est pas corrigé et le sujet n'est pas remplacé.

Droit d'inscription (5 dossiers)

Soutien individualisé : 205 € pour 5 sujets

Particuliers : 95 € pour 5 sujets

Formation prise en charge par l'employeur : 295 €

L'oral :

Peut se dérouler en RDV individuel ou par petits groupes (2 x 2h ou 3 x 2h).

Dans tous les cas, la préparation consiste en :

- 1) Une explication de la méthodologie à l'oral ;
- 2) Un entraînement à partir des connaissances déjà acquises. La préparation ne consiste pas en des cours visant à l'apprentissage de la matière technique ;
- 3) Une correction orale avec des conseils sur les parties de programme que le stagiaire devra revoir.

Droit d'inscription

Soutien individualisé : 95 € pour 2 face à face avec le formateur

Particuliers : 95 € pour 2 face à face avec le formateur

Formation prise en charge par l'employeur : 295 € pour 3 face à face avec le formateur

La formation tant individuelle qu'en groupe (épreuve écrite ou orale) doit s'effectuer dans un délai de 6 mois à compter de l'inscription.

Le suivi individualisé consiste en un entraînement à l'épreuve du concours préparé.

Le stagiaire devra signer les feuilles de présence à chaque séance.